

Société Protectrice des Animaux

A l'attention de Monsieur Serge BELAIS,  
Président

39, Boulevard Berthier  
75847 Paris Cedex 17

GG/MWM

Paris, le 08 septembre 2004

Monsieur le Président, Cher Ami,

J'accuse réception de votre courrier daté du 11 août dernier au moyen duquel vous attiriez mon attention sur les répercussions perverses de la loi du 06 janvier 1999, aux termes de laquelle les refuges de la SPA sont devenus les outils de l'éradication de certaines races de chiens, opérant ainsi une certaine dérive dans ses missions de protection, d'hébergement et de placement des chiens en situation d'abandon ou de confiscation, que seuls un comportement agressif et déviant de l'animal quelque soit sa race devrait interrompre par recours à l'euthanasie solution d'échec donc de dernier ressort.

Vos propositions et arguments ont retenu toute mon attention par leur pertinence, leur rigueur et leur caractère à la fois innovant et responsable.

Je ne manquerai donc pas de diffuser vos contributions écrites et analyses et de les soumettre à l'appréciation des membres du groupe d'étude parlementaire relatif à la protection animale dont, vous le savez, j'ai l'honneur de présider les travaux, vous assurant de l'inscription de ce dossier à nos prochaines séances de travail.

Toute proposition d'amendement, de modification du texte de 1999, suppose au préalable au audit de situation et des travaux d'investigation, recherches statistiques, je veillerai à ce qu'il en soit ainsi. Je saisisrai donc notamment à cette fin le ministère de l'Agriculture, les services administratifs déconcentrés compétents ainsi que tout acteur faisant autorité et légitime en la matière pour éclairer nos travaux. Je solliciterai le Rapporteur de la loi du 06 janvier 1999, Monsieur Georges SARRE.

Il va sans dire qu'à ce titre nous aurons à cœur de vous auditionner sur cette problématique au centre de laquelle la SPA est sollicitée par les pouvoirs publics et mobilisée du point de vue de la poursuite de ses propres objets statutaires.

Soyez assuré de ma volonté de trouver les aménagements au texte de 1999 qui s'avèreraient utiles voire nécessaires.

Le secrétariat du groupe d'étude vous contactera prochainement pour programmer votre audition, d'ici là nous serons attentifs à toute information complémentaire que vous jugeriez utile de nous apporter.

Dans la perspective de votre collaboration à l'avancement de ce débat et à l'émergence de solutions appropriées, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, cher Ami, l'expression de ma considération.

Geneviève P-GAILLARD